

Note de service

Destinataire : Gestionnaires, médecins et employés du CIUSSS-EMTL

Expéditeur : Gérald Pierson, Directeur adjoint, Main-d'œuvre et systèmes d'information RH

Date : 6 août 2024

Objet : Exigences linguistiques pour les postes au sein du CIUSSS-EMTL

Bonjour,

Conformément à l'application de la *Charte de la langue française* (art 20.1), le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal publie le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français (autant l'anglais, le polonais ou l'italien) afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion;

- Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou le niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **exigé** : 33
- Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou le niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **souhaitable** : 421

Les données sont basées sur le total de 3 324 postes affichés d'août 2023 à mars 2024 pour l'ensemble du CIUSSS-EMTL.

Une analyse individuelle est requise afin d'exiger une autre langue que le français. Les critères et modalités de vérification veillent à respecter l'article 20 de la Charte, qui stipule que tout employé du CIUSSS-EMTL doit maîtriser le français pour remplir ses fonctions. En cas de nécessité d'une autre langue que le français, une justification en précise la raison pour laquelle cette connaissance est essentielle à la réalisation des tâches dans la section des exigences du poste à pourvoir.

